

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5301

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des Congrès à la Cité internationale - Notification des décomptes généraux pour cinq marchés de travaux et rectification des décomptes généraux pour neuf marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération globale du palais des Congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des Congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des Congrès à la Cité internationale.

En 2004, 2005 et début 2006, à la suite de modifications de projet, des avenants ont été acceptés par le conseil de Communauté et le Bureau pour plusieurs lots de travaux de cette opération.

Le Bureau en séance des 26 février, 19 mars et 16 avril 2007 ainsi que le Conseil en séance des 26 mars, 2 mai et 12 juin 2007 ont validé 27 décomptes généraux de marchés de travaux.

L'objet de ce rapport est de présenter, d'une part, de nouveaux décomptes généraux concernant cinq marchés de travaux, d'autre part, de valider des rectifications opérées sur des précédents décomptes, pour notification aux entreprises concernées.

Ces décomptes généraux définitifs intègrent :

- le paiement des sommes contractuellement dues au titre des marchés initiaux et des avenants déjà conclus,
- le paiement des travaux supplémentaires identifiés pendant la dernière phase du chantier,
- le paiement ou la déduction de sommes pour des travaux dits d'interentreprises à la suite d'ordres de service du maître d'œuvre,
- la renonciation à l'application de pénalités de retard du 13 mars 2006 (date de réception contractuelle) au 21 avril 2006 (date de réception effective),
- la réfaction de sommes correspondant à des réserves non levées.

Le bilan de ces modifications de marchés fait apparaître une augmentation du montant global des cinq nouveaux lots concernés de 192 361,47 € TTC.

Cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

En ce qui concerne les nouveaux décomptes, les lots concernés sont les suivants :

- lot n° 14 : *cloisonnement - faux-plafond Plâtre - marché n° 030573 G*

- . groupement : Sud-Est Plâtre - Paré et Cie,
- . montant initial du marché : 1 307 947,51 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 : 1 424 262,49 € TTC,
- . incidence financière : + 119 076,34 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 669 525,20 € TTC ;

- lot n° 24 : *revêtements de sol durs et faïences - marché n° 030590 A*

- . titulaire : Rhodanienne de carrelage,
- . montant initial du marché : 542 822,66 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 574 170,06 € TTC,
- . incidence financière : + 2 523,03 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 609 719,64 € TTC ;

- lot n° 30 : *protection incendie - marché n° 030560 S*

- . titulaire : TPI,
- . montant initial du marché : 850 356,00 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 867 040,20 € TTC,
- . incidence financière : - 1 170,41 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 972 822,78 € TTC ;

- lot n° 55 : *équipement audiovisuel - marché n° 040621 D*

- . titulaire : NESS,
- . montant initial du marché : 1 396 739,47 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 1 535 286,65 € TTC,
- . incidence financière : + 73 458,32 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 733 235,66 € TTC ;

- lot n° 57 : *fourniture et mise en œuvre d'une installation de panneaux photovoltaïques - marché n° 040975 N*

- . titulaire : Sunwatt France,
- . montant initial du marché : 106 489,51 € TTC,
- . incidence financière : - 1 525,81 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 113 899,07 € TTC.

En ce qui concerne les rectifications des précédents décomptes, elles font suite à des erreurs matérielles portant notamment sur la retenue de garantie ainsi que la révision de prix.

Ces décomptes généraux sont les suivants :

- lot n° 19 : *cloisons mobiles - marché n° 030511 P*

- . titulaire : Algaflex,
- . montant total initial du marché : 850 803,30 € TTC,
- . montant du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 853 888,98 € TTC,
- . incidence financière : - 1 494,29 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 936 045,23 € TTC au lieu de 909 799,04 € TTC (soit une augmentation de 26 246,19 € TTC) ;

- lot n° 21 : portes et châssis coupe feu - marché n° 030628 R

- . groupement : Portafeu - Meyvaert,
- . montant initial du marché : 832 011,99 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 992 379,49 € TTC,
- . incidence financière : - 43 880,55 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 071 434,88 € au lieu de 1 065 610,52 € TTC (soit une augmentation de 5 824,36 € TTC) ;

- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux - marché n° 030 589 Z

- . groupement : Paré-Botta,
- . montant initial du marché : 798 004,44 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 : 791 392,22 € TTC,
- . incidence financière, suite réserves levées : + 90 890,33 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 932 872,21 € TTC au lieu de 925 341,40 € TTC (soit une augmentation de 7 530,81 € TTC) ;

- lot n° 33 : électricité courants faibles - marché n° 030465 P

- . titulaire : Etde,
- . montant initial du marché : 703 469,45 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 804 880,80 € TTC,
- . incidence financière : + 266 389,73 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 173 254,69 € TTC au lieu de 1 154 864,63 € TTC (soit une augmentation de 18 390,06 € TTC) ;

- lot n° 34 : système sécurité incendie - marché n° 030469 T

- . groupement Roiret-SDEL-Cegelec,
- . montant initial du marché : 711 620,00 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 772 973,32 € TTC,
- . incidence financière, suite réserves levées : + 33 851,98 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 878 988,00 € TTC au lieu de 862 424,01 € TTC (soit une augmentation de 16 563,99 € TTC) ;

- lot n° 43 : équipements de cuisine - marché n° 050576 Z

- . titulaire : Froid et machines,
- . montant initial du marché : 1 217 660,76 € TTC,
- . incidence financière : + 37 733,80 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 291 285,30 € TTC au lieu de 1 290 230,14 € TTC (soit une augmentation de 1 055,16 € TTC) ;

- lot n° 44 : revêtement sol minéral intérieur - marché n° 050741 D

- . titulaire : Somiroc,
- . montant initial du marché : 983 398,08 € TTC,
- . incidence financière : + 26 895,85 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 019 274,40 € TTC au lieu de 1 018 940,93 € TTC (soit une augmentation de 333,47 € TTC) ;

- lot n° 46 : fabrication et mise en œuvre sur le site du mobilier structurant - marché n° 051089 G

- . titulaire : Comptoirs et agencement Large,
- . montant initial du marché : 413 576,20 € TTC,
- . incidence financière : + 4 186 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 435 406,74 € TTC au lieu de 435 347,32 € TTC (soit une augmentation de 59,42 € TTC) ;

- lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique dynamique - marché n° 050978 LZ

- . titulaire : NESS,
- . montant initial du marché : 370 500,84 € TTC,
- . incidence financière : + 20 351,26 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 406 737,26 € TTC au lieu de 405 719,70 € TTC (soit une augmentation de 1 017,56 € TTC) ;

Vu lesdits décomptes généraux ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres du 16 février 2007 ;

DECIDE

1° - Valide les décomptes généraux, pour notification aux entreprises concernées par les lots suivants :

- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond Plâtre - marché n° 030573 G

- . groupement : Sud-Est Plâtre - Paré et Cie,
- . montant initial du marché : 1 307 947,51 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 : 1 424 262,49 € TTC,
- . incidence financière : + 119 076,34 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 669 525,20 € TTC ;

- lot n° 24 : revêtements de sol durs et faïences - marché n° 030590 A

- . titulaire : Rhodanienne de carrelage,
- . montant initial du marché : 542 822,66 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 574 170,06 € TTC,
- . incidence financière : + 2 523,03 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 609 719,64 € TTC ;

- lot n° 30 : protection incendie - marché n° 030560 S

- . titulaire : TPI,
- . montant initial du marché : 850 356,00 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 867 040,20 € TTC,
- . incidence financière : - 1 170,41 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 972 822,78 € TTC ;

- lot n° 55 : équipement audiovisuel - marché n° 040621 D

- . titulaire : NESS,
- . montant initial du marché : 1 396 739,47 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 1 535 286,65 € TTC,
- . incidence financière : + 73 458,32 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 733 235,66 € TTC ;

- lot n° 57 : fourniture et mise en œuvre d'une installation de panneaux photovoltaïques - marché n° 040975 N

- . titulaire : Sunwatt France,
- . montant initial du marché : 106 489,51 € TTC,
- . incidence financière : - 1 275,76 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 113 899,07 € TTC.

2° - Autorise les rectifications apportées à ces décomptes généraux, pour les lots suivants :

- lot n° 19 : cloisons mobiles - marché n° 030511 P

- . titulaire : Algaflex,
- . montant total initial du marché : 850 803,30 € TTC,
- . montant du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 853 888,98 € TTC,
- . incidence financière : - 1 494,29 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 936 045,23 € TTC au lieu de 909 799,04 € TTC (soit une augmentation de 26 246,19 € TTC) ;

- lot n° 21 : portes et châssis coupe feu - marché n° 030628 R

- . groupement : Portafeu - Meyvaert,
- . montant initial du marché : 832 011,99 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 992 379,49 € TTC,
- . incidence financière : - 43 880,55 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 071 434,88 € au lieu de 1 065 610,52 € TTC (soit une augmentation de 5 824,36 € TTC) ;

- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux - marché n° 030 589 Z

- . groupement : Paré-Botta,
- . montant initial du marché : 798 004,44 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 : 791 392,22 € TTC,
- . incidence financière, suite réserves levées : + 90 890,33 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 932 872,21 € TTC au lieu de 925 341,40 € TTC (soit une augmentation de 7 530,81 € TTC) ;

- lot n° 33 : électricité courants faibles - marché n° 030465 P

- . titulaire : Etde,
- . montant initial du marché : 703 469,45 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 804 880,80 € TTC,
- . incidence financière : + 266 389,73 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 173 254,69 € TTC au lieu de 1 154 864,63 € TTC (soit une augmentation de 18 390,06 € TTC) ;

- lot n° 34 : système sécurité incendie - marché n° 030469 T

- . groupement Roiret-SDEL-Cegelec,
- . montant initial du marché : 711 620,00 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 772 973,32 € TTC,
- . incidence financière, suite réserves levées : + 33 851,98 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 878 988,00 € TTC au lieu de 862 424,01 € TTC (soit une augmentation de 16 563,99 € TTC) ;

- lot n° 43 : équipements de cuisine - marché n° 050576 Z

- . titulaire : Froid et machines,
- . montant initial du marché : 1 217 660,76 € TTC,
- . incidence financière : + 37 733,80 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 291 285,30 € TTC au lieu de 1 290 230,14 € TTC (soit une augmentation de 1 055,16 € TTC) ;

- lot n° 44 : revêtement sol minéral intérieur - marché n° 050741 D

- . titulaire : Somiroc,
- . montant initial du marché : 983 398,08 € TTC,
- . incidence financière : + 26 895,85 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 019 274,40 € TTC au lieu de 1 018 940,93 € TTC (soit une augmentation de 333,47 € TTC) ;

- lot n° 46 : fabrication et mise en œuvre sur le site du mobilier structurant - marché n° 051089 G

- . titulaire : Comptoirs et agencement Large,
- . montant initial du marché : 413 576,20 € TTC,
- . incidence financière : + 4 186 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 435 406,74 € TTC au lieu de 435 347,32 € TTC (soit une augmentation de 59,42 € TTC) ;

- lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique dynamique - marché n° 050978 LZ

- . titulaire : NESS,
- . montant initial du marché : 370 500,84 € TTC,
- . incidence financière : + 20 351,26 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 406 737,26 € TTC au lieu de 405 719,70 € TTC (soit une augmentation de 1 017,56 € TTC).

3° - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - autorisation de programme individualisée n° 14 - opérations 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,